



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE GRIGNY-SUR-RHÔNE
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 6 mars 2026

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
29	24	4	1

Date de convocation le 27 février 2026

Président: M. Xavier ODO.

Secrétaire de séance : Mme Victoria MARI.

Présents :

M. Xavier ODO, Mme Isabelle GAUTELIER, Mme Najoua AYACHE, M. Florian RAPP, Mme Victoria MARI, M. Frédéric SERRA, Mme Irène DARRE, M. Arnaud DEROUBAIX, Mme Marie-Claude MASSON, Mme Maria MARTINEZ, M. Djamal MESAI-MOHAMMED, Mme Nathalie COURREGES, M. Hervé NOUZET, M. Olivier CAPELLA, Mme Delphine FAURAND, Mme Aurélie FRONTERA, M. Théo VIGNON, M. Florian CAMEL, M. Roland DÉCOMBE, Mme Pia BOIZET, M. Jérôme BUB, Mme Daniela SEIGNEZ, M. Monji OUERTANI, M. Stéphane GAUBY

Procuration :

M. Guillaume MOULIN donne pouvoir à M. Frédéric SERRA, M. Amar MANSOURI donne pouvoir à M. Arnaud DEROUBAIX, Mme Chloé OLLAGNIER donne pouvoir à M. Florian RAPP, Mme Marie-Line JULLIEN donne pouvoir à M. Xavier ODO

Absents :

M. Maxime MONTET

EXERCICE 2026 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Vu la délibération du Conseil municipal n°25-018 du 14 mars 2025, fixant les taux d'imposition de l'année 2025 suivants :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 35,50 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 48,68 %
- Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 18,09 %

Vu la délibération du Conseil municipal n°26-003 du 6 février 2026, relative au débat d'orientation budgétaire et notamment l'article consacré à la fiscalité ;

Considérant que le Conseil municipal fixe les taux d'imposition qui s'appliqueront pour l'année 2026 ;

Considérant que la Ville souhaite maintenir les taux des taxes en vigueur ;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

D'ADOPTER, pour l'année 2026, les taux d'imposition suivants :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 35,50 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 48,68 %
- Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 18,09 %

Suffrages exprimés	28	
Vote(s) Pour	23	M. Xavier ODO, Mme Isabelle GAUTELIER, M. Guillaume MOULIN, Mme Najoua AYACHE, M. Florian RAPP, Mme Victoria MARI, M. Frédéric SERRA, Mme Irène DARRE, M. Arnaud DEROUBAIX, Mme Marie-Claude MASSON, Mme Maria MARTINEZ, M. Djamal MESAI-MOHAMMED, Mme Nathalie COURREGES, M. Hervé NOUZET, M. Amar MANSOURI, M. Olivier CAPELLA, Mme Delphine FAURAND, Mme Aurélie FRONTERA, Mme Chloé OLLAGNIER, M. Théo VIGNON, M. Florian CAMEL, Mme Marie-Line JULLIEN, M. Stéphane GAUBY
Vote(s) Contre	5	M. Roland DÉCOMBE, Mme Pia BOIZET, M. Jérôme BUB, Mme Daniela SEIGNEZ, M. Monji OUERTANI
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Ainsi fait et délibéré le vendredi 06 mars 2026.

Le Maire,
Xavier ODO.



Le secrétaire de séance
Victoria MARI.